Octobre



ARTIFICIA LISATION des sols en Bretagne 2011-2014

L'indicateur statistique de suivi de l'artificialisation a été défini dans le cadre de la charte pour une gestion économe du foncier, signée en Bretagne par 135 partenaires. Est considérée comme artificialisée toute surface destinée aux habitations, activités, réseaux de transport et espaces associés, par opposition aux surfaces agricoles et naturelles. La Bretagne se place au 3e rang des régions ayant le plus fort taux d'artificialisation derrière l'Ile-de-France et les Hauts-de-France.

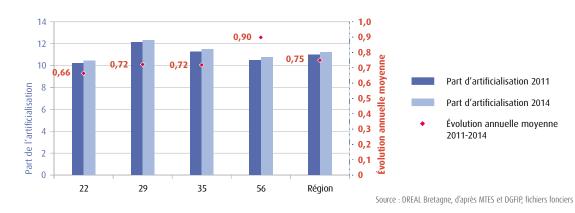
(sources: SDES, Corine Land Cover; Agreste, Teruti Lucas)

# L'artificialisation progresse dans tous les départements, et plus vite que la croissance de la population bretonne

D'après les fichiers fonciers, la part d'artificialisation au niveau régional est de 11,25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la part des surfaces artificialisées en Bretagne progresse à un rythme annuel moyen de +0,75 %. Cette part progresse dans les quatre départements. Le Finistère et l'Ille-et-Vilaine restent les départements les plus artificialisés avec respectivement un taux de 12,4 % et 11,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Morbihan est moins artificialisé que la moyenne régionale mais affiche la plus forte progression sur la période avec une évolution annuelle moyenne de +0,90 %.

Sur la même période, la population régionale progresse en moyenne de +0,61 % par an. La progression est plus forte sur l'Ille-et-Vilaine avec un taux annuel moyen de +1,18 % et dans une moindre mesure dans le Morbihan avec +0,64 %. La population bretonne augmente donc moins vite que ne progresse l'artificialisation des sols sur le territoire régional.

Part de l'artificialisation par département et évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2014

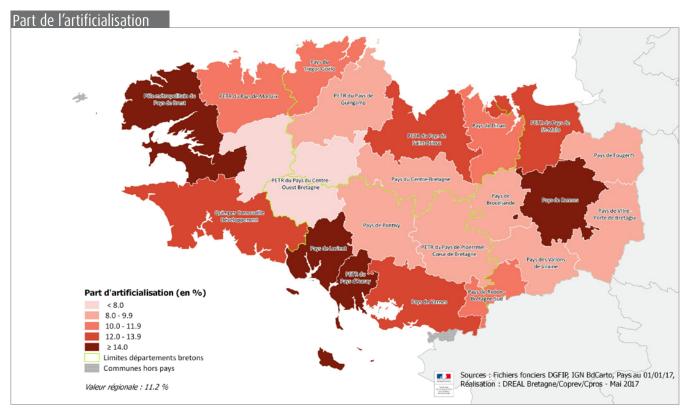


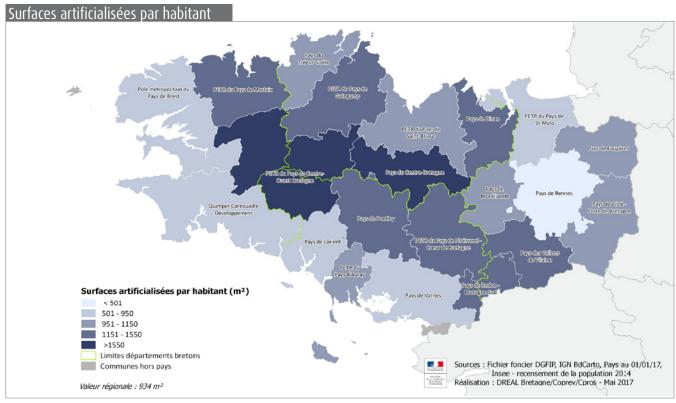


#### L'artificialisation à l'échelle des pays au 1er janvier 2014 en Bretagne

Avec un niveau régional de 11,25%, le taux d'artificialisation de la superficie bretonne masque cependant des disparités selon les territoires. Il triple entre le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays du Centre-Ouest Bretagne à 6,4 % et le Pays de Rennes à 18,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est en effet dans les Pays où se situent les métropoles de Rennes et Brest que la part globale de surface artificialisée est la plus élevée.

Ramenée au nombre d'habitants, la part d'artificialisation est à l'inverse la plus faible sur le Pays de Rennes avec une superficie de 490 m² par habitant au 1er janvier 2014. Elle est pratiquement multipliée par quatre dans le PETR du Pays de Centre-Ouest Bretagne où elle approche les 1 900 m² par habitant.





# L'attractivité des couronnes des grands pôles conduit à une progression de l'artificialisation sur ces territoires

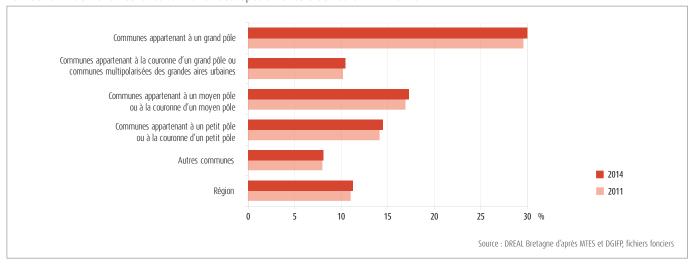
L'attractivité des territoires se traduit souvent par une progression de la surface artificialisée. Ainsi, c'est dans les communes appartenant aux couronnes des grands pôles que l'artificialisation progresse le plus, en raison notamment de l'attractivité de ces territoires. Pour autant, les communes des grands pôles demeurent les communes les plus artificialisées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la part d'artificialisation dans les communes appartenant à un grand pôle dépasse 30 %. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle progresse quelle que

soit la catégorie d'aire urbaine, avec la plus forte croissance dans les communes des couronnes des grands pôles (+0,85 %/ an en moyenne).

En parallèle, la population augmente dans chaque catégorie d'aire urbaine (à l'exception d'une légère baisse dans les communes isolées), et particulièrement dans les communes de la couronne des grands pôles (+1,09 % par an en moyenne, le plus fort taux).

Part de l'artificialisation dans les territoires découpés en aires urbaines en 2011 et 2014



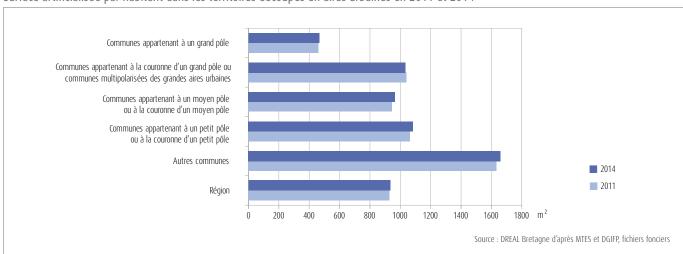
## Rapportée au nombre d'habitants, l'artificialisation baisse légèrement dans les couronnes des grands pôles

Au niveau régional, l'augmentation de l'artificialisation (+0,75% par an) est supérieure à l'augmentation de la population bretonne (+0,61 % par an). Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la surface artificialisée par habitant progresse au rythme annuel moyen de +0,14 % en Bretagne. Elle augmente quelle que soit la catégorie d'aire urbaine, à l'exception des couronnes

des grands pôles où elle affiche une légère baisse de  $\,$  -0,24  $\,$ % par an.

Plus on s'éloigne des grands pôles, plus la surface artificialisée par habitant est importante. Elle est trois fois plus élevée dans les communes multipolarisées ou hors influences des pôles que dans les grands pôles.

Surface artificialisée par habitant dans les territoires découpés en aires urbaines en 2011 et 2014



#### Les communes rétro-littorales sont les plus attractives en Bretagne

Les communes littorales sont les plus artificialisées de Bretagne mais l'artificialisation progresse plus vite dans les communes rétro-littorales (Voir méthodologie en dernière page).

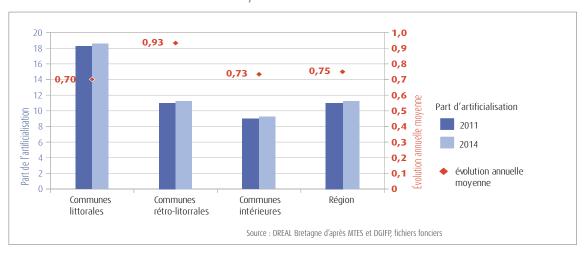
L'artificialisation récente (entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2014) progresse aussi bien dans les communes littorales, rétro-littorales, qu'en Bretagne intérieure. La part d'artificialisation est supérieure à 18 % dans les communes littorales alors qu'elle est inférieure à 10 % (9,2 %) dans les communes intérieures. Cependant, c'est dans les communes rétro-littorales que l'augmentation est la plus forte avec +0,93 % d'évolution annuelle moyenne. Dans les communes intérieures, la progres-

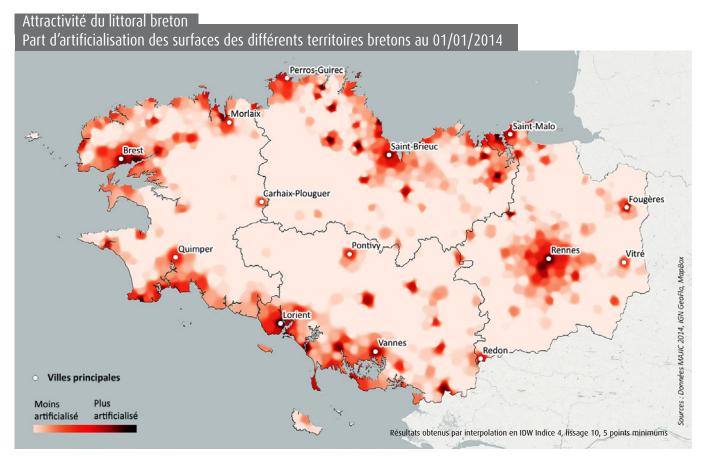
sion est sensiblement au même niveau que la moyenne régionale avec un taux de +0,73 %.

Les surfaces artificialisées se développent le plus sur le littoral Nord-Est de la Bretagne, puis Sud et Nord. Le Finistère Nord voit également sa part de surfaces artificialisées progresser du fait de l'attraction du pôle de Brest.

Sur la côte, l'artificialisation gagne le plus de surfaces, là où la population augmente le plus. Ainsi, la population progresse de +1,1 % en moyenne par an dans les communes rétro-littorales contre +0,1 % dans les communes littorales.

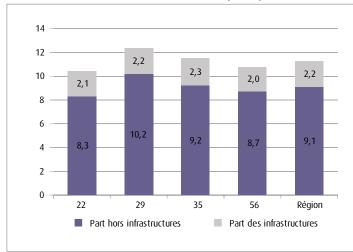
Part de l'artificialisation et évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2014





### Les routes et voies ferrées concernent 20 % de la surface artificialisée en Bretagne

Part des infrastructures dans l'artificialisation par département en 2014



Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 11,3 % de la surface de la Bretagne est artificialisée, dont 2,2 % du fait des infrastructures (voies de chemin de fer et routes, aéroports). Les infrastructures sont assez également réparties entre les départements, de 2,1 % dans les Côtes d'Armor à 2,3 % en Ille-et-Vilaine, point d'entrée pour les autres départements. Ce dernier, de part sa situation géographique, concentre plus d'axes routiers et ferroviaires.

Source : DREAL Bretagne d'après MTES et DGIFP, fichiers fonciers

#### La moitié des surfaces artificialisées pour le logement individuel

La moitié de l'artificialisation récente incombe à la construction de logements individuels. L'autre moitié est consacrée d'une part à la construction des logements collectifs et aux locaux d'activité, d'autre part aux infrastructures (Voir ci-dessus).

En Ille-et-Vilaine, la surface moyenne des terrains à bâtir est inférieure à la moyenne régionale du fait du mode d'habitat (collectif, individuel sur petite parcelle). En conséquence, la surface totale consommée dans ce département sur la période étudiée n'est pas plus élevée que la moyenne régionale, malgré une forte augmentation de la population.

Période 2011-2013	terrains a batir (m²)
Côtes d'Armor	1 019
Finistère	990
Ille-et-Vilaine	716
Morbihan	1 010
Bretagne	921

Source : SDES - EPTB

### Méthodologie d'analyse de l'artificialisation des sols en Bretagne et sources

L'analyse porte sur l'évolution de l'artificialisation des sols entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ou sur le « stock » au 1<sup>er</sup> janvier 2014 lorsque le pas de temps n'est pas suffisant pour faire apparaître de réelles tendances. Elle a été réalisée à différents niveaux géographiques estimés adaptés à chacune des approches abordées.

La dizaine de communes n'ayant pas d'indicateur en 2011 ont été extraites du périmètre d'étude.

Les données par SCOT de l'indicateur d'artificialisation sont téléchargeables sur <u>Géobretagne</u>, ainsi que les métadonnées associées. **Les Fichiers Fonciers**: D'origine fiscale, ils comprennent des renseignements sur l'occupation du sol à une échelle fine et permettent

**Les Fichiers Fonciers** : D'origine fiscale, ils comprennent des renseignements sur l'occupation du sol à une echelle fine et permettent d'évaluer les surfaces cadastrées artificialisées sur l'ensemble de la Bretagne. La surface totale artificialisée est la somme des surfaces cadastrées artificialisées et de la surface artificialisée non cadastrée (calculée à partir de la BD TOPO® de l'IGN).

**EPTB**: Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des terrains ayant fait l'objet d'une autorisation de construire une maison individuelle. L'unité statistique est le terrain. Les unités interrogées sont les particuliers qui ont reçu l'autorisation de construire une maison individuelle sur ce type de terrain. Seuls les permis de construire déposés dans l'année en vue de la construction d'une maison individuelle pure sont pris en compte.

**Zonage en aires urbaines** (insee – Recensement de la population 2008 - zonage en aire urbaine 2010) : ce zonage permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire. A partir des données emploi et des déplacements domicile-travail, les communes sont classées en plusieurs catégories : les communes des pôles emploi, les communes en couronne des pôles dont une grande part des habitants travaille dans le même pôle, les communes multipolarisées dont une grande part des habitants travaille dans plusieurs pôles, et les communes hors influence des pôles. Un regroupement de catégories a été réalisé selon les thématiques.

**Communes littorales et rétro-littorales**: Les communes littorales sont les communes définies au sens de la loi dite « littoral » de 1986. Il a été choisi de déterminer comme communes rétro-littorales, les communes contigües des communes littorales.

**Population**: insee – Recensement de la population – population municipale

Surface des logements et des locaux : Sitadel - Surface autorisée créée en date réelle

Logement : Permis de construire autorisés Sit@del et EPTB (enquête sur le prix des terrains à bâtir)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Division Connaissance Prospective

Unité Valorisation Statistique Observatoires

L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre CS 96515 - 35065 Rennes cedex Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication :

Marc NAVEZ

Rédaction :

Francoise EVAIN

Mise en page : Annie LEHUGER